
PIOLENC

VAUCLUSE

EGLISE SAINT-PIERRE

RESTAURATION CLOS COUVERT

2019-004

R.C.

(REGLEMENT DE CONSULTATION)

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : **Le vendredi 12 juillet 2019 A 16.00 HEURES**

Aucune offre reçue après ce délai ne sera acceptée

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la Consultation

Article 2 – Conditions de la consultation

- 2-1 Définition de la procédure
- 2-2 Durée du marché – Délai d'exécution
- 2-3 Décomposition en lots et en tranches
- 2-4 Compléments à apporter au C.C.T.P.
- 2-5 Variantes
- 2-6 Modification de détail au dossier de consultation
- 2-7 Délai de validité des offres
- 2-8 Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement
- 2-9 Visite sur site

Article 3 – Présentation des offres

- 3-1 Documents fournis aux candidats
- 3-2 Composition de l'offre à remettre par le candidat
- 3-3 Documents à fournir pour le candidat retenu
- 3-4 Documents à fournir par l'attributaire du marché

Article 4 – Sélection des candidatures – Jugement et classement des offres

- 4-1 Sélection des candidatures
- 4-2 Jugement et classement des offres

Article 5 – Négociation

Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Article 7 – Renseignements complémentaires

Article 8 – Voies et délai de recours

- 8-1 Instance chargée des procédures de recours

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article 1 – Objet de la Consultation

La présente consultation a pour objet l'exécution de travaux de **restauration du clos couvert de l'église Saint-Pierre, sise à Piolenc, dans le département du Vaucluse.**

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) propres à chaque lot.

Article 2 – Conditions de la consultation

2.1 Définition de la procédure

Marché Public passé par un Pouvoir Adjudicateur après une consultation ouverte organisée selon une procédure adaptée, conformément à l'article R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique et conforme au décret n°2019-259 du 29 mars 2019.

2.2 Durée du marché - Délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.3 Décomposition en lots et en tranches

Conformément aux dispositions de l'article R2113-1 du code de la commande publique, les travaux sont répartis en 6 (SIX) lots et seront réalisés en une tranche, à savoir :

Lot 01 : Maçonnerie / Pierre de taille

Lot 02 : Charpente / Couverture

Lot 03 : Menuiserie

Lot 04 : Vitraux

Lot 05 : Ferronnerie

Lot 06 : Décors peints

Il est néanmoins possible aux entreprises de candidater pour plusieurs lots sous condition de pouvoir prétendre pour chacun des lots aux exigences (qualification ou références équivalentes) requises.

Les candidats seront organisés en groupement (co-traitance), le candidat devra fournir pour chaque sous-traitant ou co-traitant les mêmes documents exigés au candidat par le pouvoir adjudicateur.

2.4 Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au C.C.T.P.

2.5 Variantes

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.6 Modification de détail au dossier de consultation

PIOLENC

EGLISE SAINT-PIERRE

RESTAURATION DU CLOS COUVERT

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée de réception des offres.

2.8 Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet

2.9 Visite sur site.

Les entreprises devront se rendre obligatoirement sur les lieux pour mieux évaluer la situation exacte, l'importance et la nature des prestations à effectuer et toutes les difficultés pouvant résulter de leur exécution.

Une visite est obligatoire, ce qui signifie que si les candidats n'ont pas adjoint le récépissé de visite ou apporté la preuve d'une connaissance exhaustive de l'édifice leur offre ne sera pas considérée. Contact devra être pris avec le maître d'œuvre : l'atelier Kunz Lefèvre à Rustrel (84).

Article 3 – Présentation des offres

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme dématérialisée : <https://www.agysoft.fr/marcoweb> et téléchargeable sur le site de la mairie : www.mairie-piolenc.fr.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés et exprimées en EUROS.

3-1 Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le bordereau de prix unitaire (B.P.U.) ou la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.)
- Les pièces graphiques
- Le rapport de présentation

3-2 Composition de l'offre à remettre par le candidat

Le dossier à remettre par chaque candidat concernant le lot pour lequel il remet une offre sera placé sous enveloppes cachetées.

Il comprendra les pièces suivantes :

PIOLENC

EGLISE SAINT-PIERRE

RESTAURATION DU CLOS COUVERT

3.2.1 Dans le dossier « candidature » :

* Les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat qui sont précisées ci-dessous et aux articles R2143-3, R2143-4, R2143-5, R2143-6, R2143-7, R2143-8, R2143-9, R2143-10, R2143-11, R2143-12, et R2143-15 du Code de la commande Publique :

- Formulaire DC1 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) complété, daté et signé.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- En application du 2° de l'article R.234-4 du code du travail, le numéro d'inscription au registre de la profession (registre du commerce, registre des métiers), pour les personnes physiques ou morales nouvellement créées, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.
- En application du 3° de l'article R324-4 du code du travail, une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3 et L.620-3.
- Une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- Formulaire DC2 (Déclaration du candidat – Habilitation du mandataire par ses cotraitants) complété, daté et signé.
- Le certificat de visite.

* Les capacités professionnelles :

- La présentation d'une liste des travaux exécutés aux cours des trois dernières années, sur des édifices similaires, présentant les mêmes pathologies, indiquant notamment le montant, la date, et le maître de l'ouvrage public ou privé.
- Les certificats de qualifications professionnelles (qualifications obligatoires).

- Lot 01 Maçonnerie / Pierre de taille

Qualification QUALIBAT 2194

PIOLENC

EGLISE SAINT-PIERRE

RESTAURATION DU CLOS COUVERT

- Lot 02 Charpente / Couverture	<i>Qualification QUALIBAT 2393/3194</i>
- Lot 03 Menuiserie	<i>Qualification QUALIBAT 4393</i>
- Lot 04 Vitraux	<i>Qualification QUALIBAT 4693</i>
- Lot 05 Ferronnerie	<i>Qualification QUALIBAT 4493</i>
- Lot 06 Décors peints	<i>Sur références projets équivalents 3 dernières années</i>

- Au titre des capacités professionnelles peuvent également figurer les renseignements sur le savoir-faire du candidat en matière de protection de l'environnement.

Le candidat peut demander que soient également pris en compte les capacités professionnelles de ou des sous-traitants.

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
 - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution de l'ouvrage et une déclaration mentionnant les techniciens ou les organismes techniques dont le candidat disposera pour l'exécution de l'ouvrage.
- Le candidat peut demander que soient également pris en compte les capacités techniques de ou des sous-traitants.

* Les capacités financières :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux, au cours des trois derniers exercices, auxquels se réfère la consultation.
- Le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités financières de ou des sous-traitants.

3.2.2 Dans le dossier « offre » :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes, à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.
- Le cahier des charges administratives particulières (C.C.A.P.) signé.
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) signé
- Le bordereau de prix unitaires (B.P.U.) ou le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) complété et signé.
- Un planning détaillé
- Un mémoire technique justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise et la méthodologie et les moyens proposés pour accomplir les travaux et respecter les délais (encadrement, ouvriers, matériels, etc...).
- L'attestation de visite ou moyen de preuve justifiant une visite exhaustive de l'édifice

Un dossier reprenant les deux dossiers (candidature et offre) avec la mention « - Piolenc Saint Pierre »

La remise de ce mémoire est obligatoire, l'offre sera déclarée non conforme en cas d'absence de

PIOLENC

EGLISE SAINT-PIERRE

RESTAURATION DU CLOS COUVERT

mémoire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les informations contenues dans le mémoire technique constitueront le principal élément d'analyse de la valeur technique des offres dans les conditions fixées à l'article 4 du présent règlement de consultation.

L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre les mêmes documents de candidature que le titulaire.

Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

3-3 Documents à fournir pour le candidat retenu

tous les certificats, attestations, déclarations et documents prévus aux articles R2143-3, R2143-4, R2143-5, R2143-6, R2143-7, R2143-8, R2143-9, R2143-10, R2143-11, R2143-12, et R2143-15 du Code de la commande Publique seront remis par le candidat retenu dans le délai de 15 jours à compter de la demande présentée par la personne responsable du marché.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre les certificats ou la déclaration prévus aux articles R2143-3, R2143-4, R2143-5, R2143-6, R2143-7, R2143-8, R2143-9, R2143-10, R2143-11, R2143-12, et R2143-15 du Code de la commande Publique.

3-4 Documents à fournir par l'attributaire du marché

Les attestations d'assurance seront remises par l'attributaire avant la notification du marché.

Article 4 – Sélection des candidatures - Jugement et classement des offres**4-1 Sélection des candidatures**

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2144-7, R 2144-3, R 2144-4 et R 2144-5 Code de la commande publique.
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces à l'article 3.2.1 (contenu du dossier candidature) du présent règlement.

4-2 Jugement et classement des offres

Le maître d'ouvrage éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Il choisira l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères suivants :

- La valeur technique analysée au vu du mémoire technique, de la qualité des matériaux employés et des moyens humains et matériels dédiés : **60 %**
- Le prix global de l'offre et la cohérence des prix : **40 %**

Valeur technique de l'offre.

Le mémoire devra détailler et préciser les points suivants :

CRITERES DE NOTATION	ELEMENTS A RENSEIGNER	NOTES MAXIMALES
<p>Moyens humains et matériel s affectés au chantier.</p> <p>Note de 0 : Proposition inadaptée Note de 0 à 1 : Proposition insuffisante Note de 2 à 4 : Proposition générique Note de 5 à 6 : Proposition correcte Note de 7 : Proposition qui satisfait à toutes les demandes et adaptée au projet Note de 8 à 10 : Proposition qui suscite un intérêt particulier ou caractère innovant de l'offre</p> <p>Note sur 10 ramené à la pondération précisée colonne de droite</p>	<p>* Description des moyens humains affectés au chantier (terrain et bureau) avec C.V., expérience et références du responsable de l'opération et du chef de chantier.</p> <p>* Moyens matériels affectés au chantier et en liens avec les prestations concernées.</p> <p>* Mesures spécifiques et adaptées prises pour le respect des impératifs « hygiène et sécurité ».</p>	<p>3 points</p> <p>2 points</p> <p>5 points</p>
<p>Qualité de la réalisation. Description du mode opératoire pour l'exécution des travaux.</p> <p>Note de 0 : Proposition inadaptée Note de 0 à 1 : Proposition insuffisante Note de 2 à 4 : Proposition générique Note de 5 à 6 : Proposition correcte Note de 7 : Proposition qui satisfait à toutes les demandes et adaptée au projet Note de 8 à 10 : Proposition qui suscite un intérêt particulier ou caractère innovant de l'offre</p> <p>Note sur 10 ramené à la pondération précisée colonne de droite</p>	<p>* Perceptions et compréhension des enjeux de la restauration, méthodologie des mises en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation (permissions diverses, agréments de fournitures, délais d'approvisionnement) - Installation (description et plan des équipements, plan des zones de stockage). - Chantier (enchaînement des prestations, approvisionnement). - Fin de chantier (nettoyage des lieux, libération des emprises, D.O.E.) - perception et compréhension du parti - perception de l'édifice - Moyen d'exécution et de contrôle, pose, mise en place, réalisation - ... 	<p>15 points</p>
<p>Organisation du chantier</p> <p>Note de 0 : Proposition inadaptée Note de 0 à 1 : Proposition insuffisante Note de 2 à 4 : Proposition générique Note de 5 à 6 : Proposition correcte Note de 7 : Proposition qui satisfait à toutes les demandes et adaptée au projet Note de 8 à 10 : Proposition qui suscite un intérêt particulier ou caractère innovant de l'offre</p> <p>Note sur 10 ramené à la pondération précisée colonne de droite</p>	<p>* Description des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation et mise au point du chantier - Fabrication /commande - Fiches matériaux et matériels <p>* Moyen mis en œuvre en termes de développement durable</p> <p>* Moyens mis en œuvre d'un point de vue social</p> <p>* Contraintes de chantier</p> <p>Description du mode opératoire pour l'exécution des travaux relativement à l'accès difficile et aux interactions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion du planning 	<p>5 points</p> <p>10 points</p> <p>10 points</p> <p>5 points</p>

PIOLENC

EGLISE SAINT-PIERRE

RESTAURATION DU CLOS COUVERT

<p>Planning</p> <p>Note de 0 : Proposition inadaptée Note de 0 à 1 : Proposition insuffisante Note de 2 à 4 : Proposition générique Note de 5 à 6 : Proposition correcte Note de 7 : Proposition qui satisfait à toutes les demandes et adaptée au projet Note de 8 à 10 : Proposition qui suscite un intérêt particulier ou caractère innovant de l'offre</p> <p>Note sur 10 ramené à la pondération précisée colonne de droite</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la sécurité du chantier en termes d'accès - Respect du caractère urbain - gestion des nuisances de chantier <p>* Planning détaillé faisant paraître</p> <ul style="list-style-type: none"> - interactions avec autres lots - à date de démarrage préparation de chantier au 1^{er} aout 	<p>5 points</p>
--	---	------------------------

Ce tableau permet d'effectuer une notation de l'entreprise selon les critères déterminés et permet d'apprécier la bonne compréhension et prise en compte du dossier et des travaux.

Les critères seront jugés et notés selon leurs pertinences et leurs détails.

Tous document « type » (*inadapté au projet objet de la consultation, issu d'un « copier-coller » d'une précédente consultation ou d'une redite d'un document de la consultation*) sera noté 0

Le document « mémoire technique » sera limité à 20 pages A4 maximum hors annexes (fiches techniques ...). En cas de dépassement la valeur technique de l'offre sera notée 0.

Le prix des prestations

Ce critère sera noté sur 40 points en tenant compte du prix de l'offre, en plus ou en moins, par rapport au prix moyen de l'ensemble des offres puis interpolation des notes suivant l'application de la formule suivante :

Note sur 40 = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 40

Les offres anormalement basses au regard des critères énoncés ci-dessous ne seront pas considérées, tout comme les offres au-dessus du montant estimatif (article L2152-3 du code de la commande publique)

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement, prévaudront sur toute autre indication de l'offre. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans le détail estimatif seront toutefois rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en compte.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations en règle (*l'attestation de l'URSSAF devra être datée de moins de 6 mois*) ainsi que les attestations d'assurance responsabilité civile et biennale de bon fonctionnement en cours de validité.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 6 jours à réception de la demande. Faute d'y pourvoir, l'offre sera considérée comme nulle.

Article 5 – Négociation

Le présent article a pour objet de définir les modalités de recours à la négociation, dans le respect des principes fondamentaux de la Commande Publique. Après corrections d'éventuelles erreurs matérielles, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à une ou plusieurs phases de négociation avec **les 3 premiers candidats, les deux premiers ou seul le premier**, issus du classement initial.

Les candidats seront informés par courriel de l'ouverture des négociations, de leur objet, de leurs modalités de mise en œuvre, ainsi que de leur clôture.

Dans le cadre de négociations au moyen d'une audition, le courriel leur sera adressé au moins **5 jours francs** avant la date prévue.

La négociation a pour objet d'améliorer la teneur des offres reçues ; elle ne peut porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions du marché tels qu'elles sont définies dans les documents de la consultation. Elle pourra porter sur tous les éléments permettant le jugement des offres. Elle pourra également permettre de régulariser une offre irrégulière.

A l'issue des négociations, les candidats seront invités à remettre leur offre définitive ; un nouveau classement des offres sera effectué afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 6 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

La transmission des candidatures et des offres se fera par voie dématérialisée sur la plateforme suivante : <https://www.agysoft.fr/marcoweb>

L'ensemble du dossier devra être réceptionné, avant la date limite de remise des offres, le 12 juillet 2019.

La signature électronique (certificat européen) sera obligatoirement apposée sur tous les documents (conforme au format XAdES, CAdES, ou PadES), sans quoi les offres seront jugées irrecevables

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront rejetés.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à l'attention de, sur la plat-forme:

PIOLENC

EGLISE SAINT-PIERRE
RESTAURATION DU CLOS COUVERT

Administratifs :**Mairie de Piolenc**

6 rue Jean Moulin 84420 Piolenc
Courriel : contact@mairie-piolenc.fr

Techniques :**Atelier Kunz Lefèvre**

L'usine du bas - 84400 RUSTREL
contact@atelier-kunz-lefevre.com

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Article 8 – Voies et délai de recours**8.1 Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal Administratif de Nîmes 16, avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9

Le recours doit être déposé au Tribunal Administratif compétent.

- Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L.551-1 du code de justice administrative).
- Recours contractuel d'un mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne ou à défaut dans les six mois après la date de signature du marché.
- Recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision et avant la signature du marché (article R.R421-1).
- Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publicité de présente décision.

La requête pourra être également adressée par la poste, de préférence par envoi recommandé avec avis de réception, mais seule la date d'arrivée de la requête au tribunal pourra être prise en compte pour la computation du délai de recours, sauf difficultés dûment justifiées